



STRATÉGIE DE LA **DONNÉE** D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

— 2023 —



angers loire
métropole
communauté urbaine

Sommaire

1. INTRODUCTION	4
2. DES ENJEUX NOUVEAUX BIEN IDENTIFIÉS À ANGERS	6
2.1. La data à Angers	6
2.2. Les enjeux de la gestion des données	7
3. LES PRIORITÉS DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE D'USAGE DES DONNÉES	13
3.1. Une stratégie de la donnée pour améliorer la définition et la mise en œuvre des politiques publiques	13
3.2. La donnée au service des priorités du territoire	17
4. DES PRINCIPES ANGEVINS POUR LA GESTION DES DONNÉES	21
4.1. Des engagements pour une gestion en confiance des données	21
4.2. Des règles du jeu bien définies et transparentes	22
5. LA DATA ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE	28
5.1. Pour et avec tous les citoyens	28
5.2. Pour et avec les communes	28
5.3. Pour et avec les partenaires	29
5.4. Pour et avec les entreprises	29
5.5. Pour et avec les autres acteurs du territoire	30
5.6. En lien avec les services de l'État, de la Région et du Département	31
5.7. En lien avec les réseaux nationaux et européens	31
6. LA COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE	32
6.1. Une organisation data au service de la gestion des données	32
6.2. La mise en œuvre de la stratégie de la donnée	32



1 Introduction



Angers Loire Métropole est la première métropole française à se doter d'une stratégie territoriale de la donnée. Cette décision n'est pas anodine.

La donnée est de plus en plus présente dans notre vie quotidienne. Elle est omniprésente dans la gestion de nos actes les plus simples, que ce soit en tant que consommateurs, en tant qu'usagers de la ville, en tant que visiteurs, ou encore comme spectateurs. Nos déplacements, nos voyages, nos habitudes, nos choix, produisent et utilisent de nombreuses données.

Cette évolution de notre société est à la fois source de progrès, avec une multitude de nouveaux services accessibles au plus grand nombre, et source d'inquiétudes importantes, concernant notamment le respect de notre vie privée et parfois même de notre libre arbitre.

Mais la gestion des données, c'est aussi de nouveaux outils au service de l'intérêt général et du bien commun. Pensons à l'utilisation des données au service de la santé, des économies d'énergie, de la gestion de l'eau, de l'amélioration de la collecte et du traitement des déchets, du suivi de la qualité de l'air, de la sécurité au quotidien, de la gestion du stationnement, ou encore de l'amélioration des transports en commun...

Mais **l'utilisation des données ne se décrète pas**. Elle s'organise. Il faut se doter d'outils numériques nouveaux, former des agents publics, fixer des règles de gestion des données, rendre

compte aux citoyens, formaliser une gouvernance.

L'utilisation des données ne s'improvise pas. Elle se réfléchit. Il faut songer aux usages que l'on veut en faire, aux priorités que l'on veut donner à ces nouveaux outils. La donnée représente aujourd'hui une réelle valeur, il faut l'utiliser là où elle est la plus utile. Il faut aussi définir des principes car la gestion des données au service de l'intérêt général doit répondre à des règles précises qui respectent les attentes et les besoins des habitants. Notamment en termes de sobriété numérique.

L'utilisation des données ne s'impose pas. Elle se co-construit. Les données nous concernent tous. Les citoyens ont confiance dans l'usage fait des données par les acteurs publics, mais ils souhaitent être informés des méthodes utilisées. Les agents publics eux-mêmes ont des attentes sur les conditions de déploiement de ces outils nouveaux mis à leur disposition. Tous ont leur mot à dire sur la façon dont l'action publique évolue.



En proposant au vote des élus cette première **Stratégie de la donnée**, la collectivité apporte des réponses à ces questions. Elle détaille des enjeux, elle propose des règles de gestion des données sur lesquelles elle prend des engagements. Elle identifie des domaines prioritaires d'utilisation des données. Elle montre aussi que le sujet ne concerne pas que la collectivité, il concerne les habitants (qui ont été consultés), les partenaires publics et privés du territoire, les entreprises, d'autres institutions... Bref, la donnée est un sujet collaboratif.

Cette stratégie s'accompagne d'un plan d'actions concret, qui prendra appui sur le projet de Territoire

intelligent mais va bien au-delà car tous les métiers de l'action publique sont aujourd'hui concernés.

Le sujet peut apparaître vertigineux, notamment depuis l'irruption des nouvelles formes d'intelligence artificielle, mais il est en réalité très concret. **Il s'agit avant tout pour Angers Loire Métropole de définir la façon dont elle utilise et orchestre la gestion des données au service des politiques publiques et au bénéfice du territoire, de ses habitants et de ses acteurs.**

En un mot



La gestion des données publiques est devenue un enjeu de politique publique. La stratégie définit notre politique publique de la donnée.

Une élaboration collective et concertée, précédée d'un important dispositif « d'acculturation à la donnée »

Ce document stratégique est le fruit d'un travail de concertation et de co-construction mené durant près d'un an avec les agents d'Angers Loire Métropole, de la Ville d'Angers, du centre communal d'action sociale (CCAS), avec de nombreux partenaires⁽¹⁾ et des élus, sous la forme d'entretiens, d'enquêtes, d'ateliers et de séminaires. Si chacun réalise que la donnée est de plus en plus présente au cœur de l'action publique, il est important d'en comprendre les enjeux et de se former. On parle d'acculturation à la donnée ou parfois de « data littéracie ». Angers Loire Métropole a organisé de nombreuses séances de formation sur la donnée, à l'attention des élus, des directions générales des services (communes et métropole), des agents et des partenaires, mais aussi des citoyens.

En effet, la stratégie a aussi été nourrie par les travaux du **conseil de développement et du conseil local du numérique**.

Au total, plus de 200 personnes ont suivi des formations animées par des experts et ont été associées à la démarche, ce qui constitue sans doute une première en France. Cette dimension collective et le travail produit par les uns et les autres méritent d'être soulignés.

⁽¹⁾ Angers Loire Développement (Aldev), Anjou Loire Territoire (Alter), Angers Loire Tourisme Expo Congrès (Altec), Agence d'urbanisme de la région angevine (AURA), Angers Loire Restauration (Alrest), Angers Technopole, Angers Loire Habitat, Soclova...



2 Des enjeux nouveaux bien identifiés à Angers



2.1. La data à Angers

Le territoire d'Angers Loire Métropole est un territoire en transitions.

La lutte contre le changement climatique et l'atténuation de ses effets sont au cœur des préoccupations de la collectivité. La transition écologique mobilise la collectivité et ses communes pour un fonctionnement plus durable, responsable et respectueux de l'environnement. Angers Loire Métropole déploie un programme ambitieux de Territoire intelligent pour accélérer sa transition écologique. Elle développe de nouveaux moyens d'action numérique pour économiser les consommations et les ressources de la collectivité, améliorer les services aux habitants et optimiser la gestion du service public et de ses coûts de fonctionnement. Dans ce cadre, elle a lancé un marché global de performance sur 12 ans pour améliorer la qualité et l'efficacité des grandes fonctions urbaines que sont la gestion de l'eau, des déchets, de la signalisation, du stationnement, des espaces verts, des bâtiments et de la sécurité. Demain, elle pourra proposer de nouveaux services selon les usages et les besoins identifiés.

La transition est aussi numérique. De nouveaux services se déploient. Les citoyens disposent de nouveaux canaux d'accès à l'information. La collectivité fait de l'accompagnement de ses habitants une préoccupation forte. Elle déploie une démarche « Relation numérique à l'Angevin »

connectée, personnalisée, inclusive et participative.

La transition concerne également les citoyens afin de préserver et garantir la qualité de vie angevine et le bien vivre ensemble, qui caractérisent le territoire.

Le territoire est aussi résilient: à la crise sanitaire de ces dernières années, à la crise environnementale et énergétique, Angers Loire Métropole et ses communes apportent des réponses souples et efficaces. La cyberattaque qu'elle a subie en 2021 et qui a durement impacté son système d'information et le fonctionnement de ses services lui a permis de développer une capacité d'anticipation et de renforcer la robustesse de ses pratiques.

En interne, la collectivité accompagne également ses services à travers sa démarche managériale « Angers transitions » qui porte sur ces enjeux écologiques, numériques et citoyens, dans la continuité de son approche « Oser manager autrement! ». Ces démarches structurantes sont des accélérateurs des usages de la donnée territoriale.

Un territoire pionnier en matière de données

La collectivité s'est emparée du sujet de la donnée de longue date. En 2013, elle faisait partie des premières collectivités françaises à ouvrir ses données et les publier dans un portail



open data. Une démarche accentuée et notamment conforme au référentiel Green Data d'OpenDataFrance en matière d'impact environnemental de la donnée. Elle a initié des démarches de sensibilisation à la donnée. Elle a développé la gouvernance de son information géographique et structuré la gestion de ses (géo)données, ce qui lui permet aujourd'hui de lancer un véritable jumeau numérique, reflet du territoire tel qu'il est et tel qu'il pourrait être, grâce à des visualisations en 3D. Elle s'est organisée en créant un « Service Données » et a lancé la construction d'un « entrepôt de données » afin de regrouper l'ensemble

des données de la collectivité, de mieux les partager et les analyser. Elle déploie une démarche rigoureuse de mise en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD) pour protéger de façon efficace les données personnelles des usagers et des habitants. Elle a produit en 2022 un schéma directeur numérique qui fait de la maîtrise de la donnée un axe majeur. Ces approches constituent un socle de qualité qui positionne favorablement la collectivité pour répondre aux multiples enjeux liés à la gestion des données.

2.2. Les enjeux de la gestion des données

Les données sont omniprésentes dans notre société. Elles régissent les habitudes des consommateurs, au risque parfois de provoquer leur légitime agacement. Elles ont modifié les habitudes de déplacement, transformé les formes d'accès à la culture, bouleversé la gestion du tourisme et de très nombreux services. Le « big data » hier comme l'intelligence artificielle aujourd'hui, ont fait irruption dans le quotidien des Français sous l'impulsion de géants du numérique. Mais très vite, il est apparu que les données ont aussi un impact sur la vie quotidienne des citoyens. Les données sont aujourd'hui des ressources essentielles pour la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets ou de la mobilité. Les acteurs publics y sont massivement confrontés. Les enjeux sont nombreux.

Des enjeux juridiques

Une donnée est une représentation numérique d'information, sous la

forme de textes, de nombres, d'enregistrements sonores ou visuels. Les données produites par la collectivité dans le cadre de ses activités sont un bien public. Elles lui appartiennent. En tant que détentrice de données, la collectivité est responsable de leur bonne gestion et de leur conservation. Les données des contrats de concession sont également des données publiques, car elles sont produites dans le cadre d'une mission de service public. La collectivité affirme que les données publiques constituent un patrimoine à part entière dont elle a la responsabilité et qu'il s'agit de protéger et de valoriser.

Le RGPD protège les données des citoyens, des usagers et des agents et leur confère des droits de contrôle quant à l'utilisation qui en est faite. La collectivité déploie en ce sens une démarche exhaustive et rigoureuse de protection des données personnelles.

La plupart des données publiques sont soumises à des obligations de transparence dans le cadre des textes régissant l'ouverture des données publiques (l'open data). D'autres textes encadrent plus spécifiquement la gestion de certains types de données sectorielles (énergie, mobilité...) ou de certaines étapes de la gestion de ces données comme l'archivage.

Des enjeux éthiques

Les citoyens sont très attentifs à la protection de leurs données personnelles et aux usages qui pourraient en être faits par la collectivité. Respecter le cadre juridique ne suffit pas à préserver leur confiance. Le sujet est sensible, il est présent dans les médias et préoccupe de plus en plus l'opinion publique. À l'heure où les outils d'Intelligence artificielle générative occupent le devant de l'espace médiatique, des questionnements voient le jour.

Ces enjeux éthiques sont une préoccupation majeure pour la collectivité

qui est garante du cadre d'utilisation de ses données. Pour préserver la confiance des citoyens, la collectivité va poser des règles pour un usage des données conforme à ses engagements en matière de politiques publiques et une transparence de son action.

Des enjeux démocratiques

Les enjeux sont aussi démocratiques : l'utilisation croissante de données au service des politiques publiques exige une information régulière des citoyens et donc une transparence des actions de la collectivité.

La collectivité veille à la bonne compréhension de son action : l'expérimentation qu'elle a menée en 2023 sur la place de la Fraternité en est un exemple. Les citoyens y étaient invités à donner leur avis sur les capteurs présents sur la place en lien avec la gestion de l'eau, du stationnement ou des déchets par exemple.

L'Europe s'en mêle

Face aux géants mondiaux du numérique, l'Union européenne construit progressivement un cadre de régulation qui vise à faire émerger une société du numérique compatible avec notre modèle de société. L'Europe refuse que les données soient systématiquement marchandisées, comme elles peuvent l'être dans le modèle américain (l'Europe protège par exemple les données de santé) ou dévoyées à des fins de contrôle et de surveillance.

L'Europe se préoccupe des données utiles à l'action publique locale. Le *Data Governance Act*, en vigueur depuis septembre 2023, dresse un constat : les données sont au cœur de la transformation de l'économie et la société mais restent insuffisamment utilisées. Il favorise donc la mise à disposition des données à la fois auprès des entreprises pour favoriser et développer l'innovation d'intérêt général (transition écologique, mobilité, recherche en santé...) mais il facilite aussi l'accès pour les services publics à des données privées indispensables (comme par exemple les données d'AirBnb pour le tourisme).

D'ici quelques mois, un autre règlement portera sur l'intelligence artificielle (IA), il encouragera le développement d'initiatives éthiques pour des « IA de confiance ».

Une première en Europe : un dispositif expérimental au service de la transparence dans l'espace public

Pour collecter des données, les services publics positionnent des capteurs dans la ville. Souvent discrets, ces boîtiers peuvent être situés en haut d'un mât, collés à un bâtiment, placés dans le sol, associés à une caméra de sécurité. La législation en France oblige les collectivités à informer les habitants en cas de présence d'une caméra mais elle ne prévoit rien pour ces nouveaux capteurs, peu visibles.

Angers Loire Métropole est la première collectivité européenne à avoir expérimenté le dispositif de DTPR (*Digital trust for Places and Routines*) au service de la transparence dans l'espace public.

Ce dispositif de communication à destination des citoyens prend la forme d'une signalétique simple. Sur des panneaux et des autocollants, elle informe les citoyens de la présence de capteurs dans l'espace urbain. Ils peuvent alors accéder à des pages web qui détaillent les informations liées aux données collectées, aux technologies utilisées et à l'hébergement. Ils y sont invités à donner leur avis.

L'opération s'est déroulée courant 2023 sur la place de la Fraternité à Angers : plus de 400 Angevins ont contribué en donnant leur avis.

L'acculturation de tous à la donnée contribue à la bonne compréhension et l'appropriation de ces sujets. Elle concerne aussi bien les agents des collectivités locales que les élus, les acteurs territoriaux impliqués, les associations et bien sûr les habitants, usagers du service public et citoyens. Ainsi, la Fabrique numérique accueille de nombreux ateliers de médiation et d'appropriation des sujets liés à la place de la donnée dans la gestion de la ville. Le sujet de la donnée est également à l'ordre du jour d'instances de représentation citoyenne comme le conseil de développement et le conseil local du numérique. Dans le cadre des travaux préparatoires à sa stratégie de la donnée, la collectivité a organisé des temps forts d'acculturation à la donnée auprès de la direction générale et des managers, des élus et des instances de représentation citoyenne.

Des enjeux politiques

La collectivité doit rester souveraine sur ses données. Par exemple, dans

le cadre du projet de Territoire intelligent, elle a, dès le début, clarifié les choses en matière de propriété des données collectées et de respect de la vie privée (données anonymisées). La souveraineté publique locale passe par la maîtrise des données produites par l'action publique, que ce soit par la collectivité ou par ses délégataires. La collectivité doit pouvoir accéder à tout moment à ses données, non pas sous la forme de rapports ou graphiques, mais directement et dans un format « brut », c'est-à-dire les données complètes. Elle doit pouvoir récupérer ses données si les contrats de prestation ou de fourniture de logiciel devaient s'interrompre : c'est ce que l'on appelle la réversibilité de la donnée. La souveraineté de la collectivité sur ses données, c'est aussi le choix d'outils et de solutions d'hébergement qui interdisent la sortie des données des habitants hors de l'Union européenne pour que les usagers bénéficient pleinement de la protection du RGPD.



Des enjeux économiques

La gestion des données est au cœur du programme de Territoire intelligent. Elle concourt aux gains attendus : des économies et une optimisation des ressources (eau, énergie...), une meilleure adéquation entre l'offre de services et les besoins des habitants et la création de nouveaux services.

Conformément à la loi du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public, la valorisation des données ne peut s'envisager sous la forme d'une monétarisation. Mais la donnée représente aussi une autre valeur : celle de ses usages. Elle passe tout d'abord par les retombées liées aux usages des données en open data grâce à la circulation des données et la capacité à expérimenter des croisements inédits de données en interne et en externe. Des opportunités nouvelles de coopération public/privé se créent et favorisent la création de nouveaux services et de nouvelles possibilités de recherche. Elles contribuent ainsi au développement des entreprises locales, à l'attractivité et au dynamisme du territoire.

Des enjeux environnementaux

Angers Loire Métropole mène une politique ambitieuse et affirmée au service de la transition écologique. Son Plan d'adaptation au changement climatique comprend des actions structurantes pour la collectivité. Le programme de Territoire intelligent d'Angers Loire Métropole inscrit ses actions au service de la transition écologique.

L'utilisation des données va servir le pilotage de ces chantiers. Le croisement

et la visualisation de données aident à mieux connaître les comportements et les usages sur le territoire. Les données contribuent à une meilleure gestion des ressources et une meilleure sensibilisation à des pratiques écoresponsables.

Mais la gestion des données soulève aussi des questions environnementales importantes. Le volume de données produites croît de façon exponentielle. L'impact global des outils numériques doit être pris en compte. Si l'essentiel de l'empreinte vient de fabrication du matériel et de leur utilisation, l'échange et le stockage des données doivent également faire l'objet d'un usage adapté : on parle alors de sobriété de la donnée. Les traitements algorithmiques augmentent l'empreinte carbone des usages de la donnée. La capacité à évaluer cet impact environnemental n'est pas chose aisée. Elle est néanmoins primordiale.

Des enjeux managériaux, organisationnels et humains

La gestion des données nécessite des compétences, une organisation et des processus optimisés de gestion. Le sujet de la donnée ne doit pas générer une asymétrie de compétences entre les entreprises, les experts privés et les agents territoriaux en charge du pilotage (et du contrôle) des projets.

De nombreux agents publics de la collectivité ont déjà des compétences solides en matière de traitement et de gestion de la donnée (experts des données sectorielles, statisticiens, analystes, géomaticiens, topographes, ingénieurs données...). Mais l'émergence de nouvelles technologies nécessite d'élargir le champ de ces expertises. Pour tous

les agents de la collectivité, la donnée amène de nouvelles manières de concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques en travaillant davantage en transversalité. Elle nécessite de faire évoluer les organisations et les modes de collaboration en y formalisant davantage le rôle des acteurs de la donnée. Elle passe par l'acquisition de nouveaux savoir-faire et l'accompagnement

des collaborateurs vers ces nouvelles pratiques.

Des enjeux techniques

L'hébergement de volumes massifs de données requiert de nouvelles solutions techniques comme des référentiels ou des plateformes de données qui consolident des données d'origines diverses, présentes au sein de multiples outils et dans le « Cloud ».

Le conseil de développement, instance citoyenne, contributeur de la démarche

Le groupe de travail « DATA » de la commission Transition numérique du conseil de développement a été saisi par l'agglomération d'une demande consistant à identifier les problématiques importantes associées à la démarche d'élaboration de la stratégie Data.

Face à cet enjeu ambitieux, tout en s'appuyant sur les outils et chartes déjà existantes, le groupe de travail DATA s'est choisi cinq axes de réflexion couvrant, pour partie, des travaux déjà réalisés ou en cours au sein du conseil de développement (commission Territoire intelligent, transition écologique, mobilité, nouveaux modes d'habiter...).

Ces cinq axes sont les suivants :

- 1** La donnée: les principes que nous souhaitons voir respectés par la collectivité (propriété, transparence, gouvernance, réglementation...)
- 2** Compréhension de l'enjeu de la donnée par les citoyens : comment construire la confiance (compréhension des enjeux, lutte contre la fracture numérique, formation, médiation...)?
- 3** La donnée dans le Territoire intelligent (création, algorithmes de traitement, partage, stockage, destruction, utilisation...)
- 4** La donnée pour diminuer les effets du changement climatique (eau, air, énergie, déchets...)
- 5** La donnée au service du vivre ensemble (habitat, mobilité, culture, santé, éducation, urbanisme...)

Pour chacun de ces axes de réflexion, le groupe a pour ambition :

- De définir et proposer quelques principes clefs à respecter ;
- De traduire ces principes par des propositions d'engagements ;
- De proposer un mode de suivi sur l'avancée de la réalisation de ces engagements.



Il nécessite des capacités de stockage élevées. La collectivité est attentive aux dernières évolutions technologiques mais veille à ce que les solutions soient retenues pour répondre uniquement à ses besoins.

La collectivité est consciente que ce volet technologique comporte un enjeu majeur en matière de souveraineté: il touche à la maîtrise des solutions techniques et de l'hébergement, à la protection des données et la sécurité de ses systèmes d'information.

Des enjeux en matière de sécurité des systèmes d'information

La collectivité a été victime en 2021 d'une attaque informatique de type « rançongiciel » très sévère, impactant sur la durée le fonctionnement des services de la collectivité. La cybermalveillance connaît une croissance exponentielle. Les attaques s'appuient sur des vulnérabilités techniques, juridiques, organisationnelles ou humaines pour prendre le contrôle des systèmes via différentes techniques (rançongiciels, piratage, virus, hameçonnage...). Si cela n'a pas été le cas à Angers, la publication illicite de données piratées, notamment des données personnelles, est devenue une pratique courante. La cybersécurité vise à protéger un système d'information afin de lui permettre de résister à ces événements en faisant appel à des techniques de sécurité des systèmes d'information.

Savoir s'adapter

Ces technologies évoluent sans cesse, créant, de manière justifiée ou non, de nouvelles attentes ou de nouveaux usages. Le cadre juridique se construit

au fil des usages naissants qui sont de plus en plus spécifiques. La collectivité est consciente de la nécessité de s'adapter de manière continue à ces évolutions. Elle est attentive à créer et maintenir une dynamique pour faire évoluer sa capacité à gérer ses données de manière agile et robuste.

Pour répondre à ces enjeux, la collectivité se dote d'une stratégie et définit ses priorités en matière de gestion de données.

3 Les priorités de la collectivité en matière d'usage des données



3.1. Une stratégie de la donnée pour améliorer la définition et la mise en œuvre des politiques publiques

Les volumes de données sont croissants, en raison de la numérisation des pratiques et l'utilisation de capteurs.

Ces données sont fréquemment mises à jour. Elles sont parfois disponibles en temps réel comme les horaires des transports en commun. La question se pose de savoir pourquoi et comment utiliser ces données. Toutes les politiques publiques sont concernées, mais toutes ne sont pas confrontées aux mêmes priorités.

Mieux connaître le territoire et ses habitants

La conception des politiques publiques prend appui sur une connaissance fine du territoire. Les études utilisent les données disponibles, parfois anciennes, souvent « silotées » par politique publique.

La production massive de données favorise la « mise en données » du territoire. Des nouveaux outils de partage et de visualisation des données permettent de faire parler des données issues de domaines métiers divers. L'accès à des données régulièrement actualisées permet de produire des tableaux de bord à jour. Les études et analyses donnent ainsi une connaissance enrichie et actualisée du territoire, de ses flux (mobilité, tourisme...), de ses habitants et de leur vie (niveaux de revenus, composition

des ménages...), de ses organisations (tissu entrepreneurial ou associatif...). Les croisements de données permettent d'appréhender de manière globale des sujets comme la décarbonation des pratiques, l'aménagement urbain ou l'attractivité du territoire.

La collectivité souhaite développer sa capacité à produire des analyses et rapports permettant de croiser les données entre services pour une connaissance enrichie et inédite des dynamiques territoriales. La collectivité souhaite aussi utiliser les données pour connaître plus finement les besoins et les attentes des usagers et adapter ainsi la réponse du service public au plus près des besoins de chacun.

Mieux cibler les actions publiques

Les habitants d'un territoire communiquent à la collectivité des informations à différents moments de leur vie d'usagers et de citoyens. Ces informations sont collectées afin que la collectivité puisse les connaître (état civil), leur donner accès à des services (établissement scolaire, équipement sportif, déchèterie...) ou encore leur faire bénéficier d'une aide.



Simplifier la gestion des données pour les citoyens : « Dites-le nous une fois »

Les données des usagers et des citoyens sont saisies par les habitants eux-mêmes (à distance sur les sites web et les applications mises à disposition par la collectivité) ou par les agents du service public. La collectivité fait de la simplification de la collecte et de la gestion de ces données une priorité. Ainsi, le dispositif « Dites-le nous une fois » évite de fournir lors des démarches en ligne des données déjà détenues par d'autres administrations. Il prend appui sur un partage automatique de données grâce à des interfaces d'échange sécurisées. Les formulaires sont ainsi déjà préremplis pour chaque usager.

Au sein du champ d'action pour lequel elles ont été collectées, ces données sont une source d'informations importante pour le service public. Elles permettent de mieux comprendre les situations individuelles et mieux discerner les populations éloignées de l'accès aux services de la collectivité. Ainsi, les services identifient les situations de non-recours aux aides sociales. Les actions sont alors ciblées et calibrées en fonction de l'urgence des situations et des besoins des publics visés. C'est l'équité d'accès au service public qui est ainsi recherchée.

Aider au pilotage des politiques publiques

Le suivi des politiques publiques mobilise un nombre important de données, souvent transverses à plusieurs métiers. Les données permettent de produire des rapports et des tableaux de bord qui mettent en visibilité la réalité de l'action publique. La bonne mise en œuvre de la politique publique est aussi mesurée. Les décisions sont rendues de manière étayée. La collectivité a fait du pilotage de ses politiques publiques par les données une priorité. Depuis 2006, elle a mis en place une fonction d'évaluation des politiques publiques. Son conseil de gestion produit des travaux d'analyse

poussés en matière d'impact économique comme la fréquentation des équipements (piscines, crèche...).

Aujourd'hui, la collectivité pilote ainsi la mise en œuvre de grands chantiers stratégiques, comme les actions en lien avec son Plan d'adaptation au changement climatique, grâce à des indicateurs stratégiques et opérationnels.

Demain, le croisement et l'exploitation de données complémentaires permettront d'optimiser la gestion des achats et des coûts. Par exemple dans le domaine du bâtiment, ils permettront d'améliorer la connaissance des taux d'utilisation ou de fréquentation des équipements en lien avec leurs coûts de gestion.

Les activités de la collectivité gérées en délégation de service public sont aussi concernées. Les délégataires auxquels est confiée la gestion du service public rendent compte à la collectivité d'une mise en œuvre du service de manière conforme aux termes du contrat de délégation. L'action des délégataires s'appuie sur un nombre croissant de données. La maîtrise par la collectivité de ces contrats gérés en délégation se traduit non seulement par l'accès à des

rapports annuels et des suivis opérationnels réguliers mais par un accès aux données produites dans le cadre de cette activité.

Optimiser la gestion opérationnelle au quotidien

La collectivité utilise des outils qui collectent, traitent, analysent et diffusent au quotidien des données. Le dispositif mis en place par le programme Territoire intelligent en est l'exemple même. Au sein d'un centre de pilotage, un hyperviseur centralise un nombre important d'outils en lien avec la gestion de l'espace public et permet de visualiser sur une cartographie du territoire et ses tableaux de bord associés les services qui sont mis en œuvre. Des données donnent à voir le patrimoine immobilier, les voiries, les parcs et jardins ou les équipements. S'y superposent des données remontées temps réel par les agents en mobilité et par les systèmes de gestion sur le terrain. L'hyperviseur permet ainsi de contrôler les feux tricolores, l'éclairage, les points d'apports volontaires de déchets, les places de parking, l'arrosage ou encore l'accès

aux bâtiments. Les agents peuvent ainsi suivre le bon fonctionnement de services, identifier les dysfonctionnements, traiter les alertes et gérer la maintenance.

En complément, un système de gestion permet aujourd'hui de gérer l'accès aux déchèteries, de suivre le flux de fréquentation et d'en informer en temps réel les usagers.

Mieux expliquer les politiques publiques et amener des services aux habitants

La collectivité fait de l'information des citoyens un principe fort. Elle mène une démarche de communication soutenue afin d'informer les citoyens des politiques menées et d'assurer la transparence de ses actions.

Les données y sont utilisées de plusieurs manières: elles servent à informer les citoyens et les usagers, parfois en temps réel sur l'application mobile Vivre à Angers par exemple. Le portail open data communique près de 150 jeux de données en lien avec les différentes politiques publiques de la collectivité.

Vivre à Angers: une application personnalisable et sur mesure

Depuis 2019, l'application Vivre à Angers, qui compte une quinzaine de services, informe en temps réel les citoyens de l'occupation des parkings du centre-ville, des horaires des piscines (y compris par ligne de nage!), du menu des cantines de chaque école, de la qualité de l'air ou encore des horaires de bus et tramway. Elle rassemble des services d'information sur l'actualité sportive et culturelle, et la collecte et le tri des déchets. Elle alerte sur les émissions de pollens et sur la qualité de l'air.

Son utilisation est massive. Avec 40 000 utilisateurs, l'application est l'une des plus utilisées de France. Chaque utilisateur peut configurer des services au plus près de ses propres besoins, en fonction des données qu'il a choisi d'indiquer telles que son adresse, son lieu de travail ou ses habitudes.

La collectivité souhaite multiplier le recours à la donnée pour donner à voir la réalité de la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Développer la capacité à anticiper

Le contexte dans lequel sont produites les politiques publiques est de plus en plus complexe.

Complexe car il évolue vite et de manière incertaine. Les crises sanitaires, environnementales, énergétiques en sont l'illustration. Un recours accru aux données améliore la capacité à appréhender cette complexité et à embrasser des problématiques transverses. Le traitement des données permet de modéliser des situations en les projetant dans un futur plus ou moins proche.

Ainsi, la collectivité souhaite anticiper l'impact futur des zones à faible émission, des zones vertes étendues ou des nouveaux programmes immobiliers sur le stationnement. Le « jumeau numérique » permettra de modéliser et donner à voir différents scénarios pour en anticiper les impacts et aider à la décision. Dans le domaine de la mobilité, la collectivité pourra déterminer avec précision et de manière rapide l'impact de la mise en place du tramway sur la circulation. Il s'agit également d'anticiper les situations et les besoins des usagers. Dans le domaine social, l'analyse des besoins sociaux pourra s'appuyer sur des approches de modélisation prédictive afin d'anticiper les problèmes et mettre en place des actions préventives.

Sensibiliser les citoyens et faire évoluer les comportements

La collectivité souhaite accompagner les usagers, mais aussi les agents

et les acteurs du territoire, vers des comportements sobres en énergie et émissions de carbone. Il s'agit d'encourager des pratiques de mobilité durable comme le covoiturage ou les mobilités douces (bus, tram, vélo...), des pratiques vertueuses en matière de consommation énergétique ou de gestion des déchets.

Cette démarche passe par des actions de sensibilisation et d'accompagnement qui prennent appui sur des indicateurs simples, fiables et qui parlent à tous.

Créer de la richesse, collectivement, pour le territoire

Les acteurs du territoire de la métropole produisent également des données, qu'il s'agisse des entreprises, des établissements d'enseignement et de recherche, des associations... Lorsqu'elles sont partagées entre acteurs publics et privés, ces données produisent de la valeur. Elles sont utiles aux entreprises, qui créent des emplois. Elles sont utiles aux acteurs publics, aux usagers et aux citoyens, par la création de nouveaux services. Les données produisent également de la valeur par la mise en place d'initiatives associant acteurs publics et privés pour des projets d'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle la collectivité souhaite favoriser des initiatives de closed data, c'est-à-dire de partage de données entre acteurs publics et entre acteurs publics et privés. La mécanique est proche de l'open data mais les données sont partagées à des (ré)utilisateurs, publics et privés identifiés pour développer des cas d'usage à impact. Dans tous les cas, des garanties de confidentialité, d'anonymisation et de transparence seront respectées.

3.2. La donnée au service des priorités du territoire

La collectivité est fortement engagée dans la mise en œuvre d'outils et de méthodes de gestion de la donnée au service de la gestion de l'espace public.

Pour économiser l'eau

La collectivité fait de la préservation de la ressource en eau et de l'optimisation des systèmes de production d'eau et d'assainissement une priorité forte. Elle optimise la détection et la réduction des fuites, la pression du réseau et l'impact des rejets sur le milieu naturel.

Pour améliorer le tri et pour renforcer l'efficacité de la collecte des déchets

La collectivité optimise la collecte et le recyclage des déchets afin de faciliter leur réemploi. Grâce à des capteurs qui mesurent le taux de remplissage des points d'apports volontaires, elle peut optimiser les tournées de collecte des conteneurs. Elle contrôle également les dépôts sauvages aux abords des points de collecte.

Pour améliorer les déplacements et fluidifier le stationnement

La collectivité conçoit et met en œuvre des politiques de mobilité durable, faiblement émettrices en carbone. Ainsi, le plan vélo de la Ville d'Angers et le schéma directeur vélo d'agglomération ont pour objectif d'augmenter la part du vélo dans les modes de mobilité et les aménagements cyclables. La collectivité renforce la politique de transport public autour du développement du tramway grâce à la mise en service de deux nouvelles lignes en 2023. Elle souhaite ainsi renforcer le report modal du véhicule individuel vers les transports en commun. La mesure de l'impact de ces chantiers sur les pratiques de mobilité, le stationnement, le cadre de vie et les émissions de gaz à effet de serre s'appuiera sur des croisements de données entre services mais aussi avec des acteurs publics ou privés présents sur le territoire (Citiz, Pony, Blablacar, RATPDev...).

Des données pour piloter la distribution et la consommation d'eau potable

Afin de mieux piloter son dispositif de distribution en eau potable, la collectivité a mené une expérimentation ayant recours à des techniques d'intelligence artificielle. Les services ont d'abord réalisé une prédiction de la demande en eau puis l'ont comparée avec les mesures effectivement réalisées sur les débitmètres.

Des capteurs vont maintenant être déployés pour collecter de la donnée à grande échelle sur le terrain. Le dispositif permettra ainsi d'alerter quant à d'éventuels dysfonctionnements (des fuites notamment). À terme, des algorithmes permettront de prendre en compte les données de consommation des usagers afin de mieux comprendre et anticiper les comportements.

Pour le stationnement, des capteurs pourront contribuer à assurer une meilleure rotation des véhicules sur les places de stationnement et, ainsi, faciliter l'accès aux commerces de proximité.

Pour optimiser l'éclairage et économiser l'énergie

La collectivité mène une politique en matière de réduction de la consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Dans le cadre du programme Territoire intelligent, l'installation de capteurs permet de réduire les consommations et d'ajuster l'éclairage aux besoins. Ce dispositif va contribuer aux économies d'énergie de la collectivité avec pour objectif une baisse de 66 % d'ici 2026.

Pour réduire les coûts de gestion des bâtiments

La collectivité fait évoluer son parc immobilier pour le rendre plus sobre et performant. Elle s'engage à développer l'exemplarité des bâtiments publics en matière d'efficacité énergétique et d'émission de gaz à effet de serre. Pour cela, elle mène un Programme d'efficacité énergétique des bâtiments ambitieux.

Dans le cadre de son programme Territoire intelligent, elle déploie une gestion technique centralisée des bâtiments qui, grâce à 3600 capteurs, permet de piloter et optimiser la consommation énergétique. La collectivité se donne pour objectif de réaliser 20 % d'économie d'énergie afin d'atteindre d'ici 2030 les 40 % d'économies imposés par le décret tertiaire. Les données sont aussi utilisées au quotidien pour la gestion des

bâtiments afin d'en anticiper la maintenance et maîtriser leur durée de vie.

Au service de la gestion de la tranquillité et de la prévention

La collectivité déploie des caméras de vidéoprotection qui remontent des informations vers un centre de supervision urbain. À l'avenir, des capteurs faciliteront l'identification du stationnement gênant.

Pour une approche environnementale de l'aménagement

La collectivité développe une approche environnementale de l'aménagement pour en faire un levier en faveur de la qualité de l'air et du climat, pour favoriser les proximités et améliorer le cadre de vie et la santé humaine

La collectivité s'est fixée pour objectif l'amélioration des aménagements végétalisés, véritables écosystèmes urbains: les espaces paysagers contribuent à la création de lien social, à la captation du CO₂, et plus globalement à la santé des citoyens. Elle souhaite développer un dispositif d'observation environnementale « multithématique » (biodiversité, bilan carbone, climat...).

Des données au service des politiques sociales et de la politique de la ville

La collectivité produit des tableaux de bord de ses quartiers pour donner une vision consolidée de la situation socio-économique, du cadre de vie et des services de proximité. Outils d'observation et de diagnostic, ils alimentent les décisions publiques. Le livre blanc *Data & Quartiers* publié par RésO Villes illustre également l'enjeu

Le jumeau numérique

La collectivité se dote d'un jumeau numérique, c'est-à-dire d'une réplique numérique du territoire physique.

Il permet de représenter des équipements ou des éléments de l'espace public de sources très diverses (bâtiments, voiries, végétation, équipements...) ou des aménagements urbains (tracés, feux, sens de circulation...).

Le jumeau numérique permet d'analyser en profondeur des phénomènes climatiques et de tester de manière virtuelle des solutions pour y remédier. Il simule l'impact des aménagements futurs. C'est aussi un outil de communication car il peut faciliter la concertation publique en rendant visibles des projets futurs.

Deux exemples très concrets illustrent d'ores et déjà l'importance de cet outil pionnier : l'identification des îlots de chaleur urbains en période de canicule et la gestion des inondations. Le jumeau numérique d'Angers Loire Métropole a la particularité de reposer sur une cartographie en trois dimensions (3D). Progressivement, cet outil intégrera des données de plus en plus nombreuses; le jumeau permettra de les rendre visibles et de les mettre à disposition des communes utilisatrices.



de l'exploitation des données appliquée aux quartiers et à la politique de la ville.

Les contrats de ville forment un cadre permettant à l'État aux collectivités territoriales et à leurs partenaires de mettre en œuvre de manière concertée des politiques de cohésion urbaine et de solidarité en faveur des quartiers de la politique de la ville (QPV) et leurs habitants. L'évaluation et l'impact des actions doivent être analysés de manière quantitative, mais également qualitative.

C'est pourquoi la collectivité va mettre en place des clauses relatives à la production, la mise à disposition et l'accès aux données des cosignataires du nouveau contrat de ville qui sera signé en 2024. Ces données vont permettre une analyse approfondie de l'évolution de la situation socio-économique des quartiers et de leurs habitants. Elles vont permettre d'objectiver la réalité des situations locales et d'adapter ainsi les politiques menées en faveur des quartiers.

4 Des principes angevins pour la gestion des données



4.1. Des engagements pour une gestion en confiance des données

La donnée est à la fois un actif de la collectivité, un patrimoine qu'il faut enrichir, préserver, entretenir et une ressource qu'il faut savoir mobiliser et utiliser pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

Mais la gestion des données est aussi un enjeu sensible. Les données doivent être protégées et sécurisées. Si le service public doit savoir s'en servir, il doit le faire de façon éthique et en confiance avec les habitants. Angers Loire Métropole fixe donc des règles et prend des engagements.

La donnée doit être protégée

La collectivité gère des données publiques mais également des données personnelles, celles des usagers, des citoyens et de ses agents. Ces données sont rigoureusement protégées par la mise en place, le suivi et le contrôle du RGPD. Les données personnelles et sensibles font l'objet de mécanismes de protection accrus. La collectivité garantit également la protection des données relevant du secret des affaires des entreprises, notamment dans le cadre des délégations de service public.

La donnée doit être sécurisée

La collectivité en a fait la dure expérience : les systèmes informatiques sont l'objet de cyberattaques, et les données sont particulièrement visées. Elle en a tiré des enseignements structurants. La politique de sécurité de systèmes d'information d'Angers Loire Métropole s'accompagne d'une prise en compte accrue de la sécurité dans le déploiement de ses projets, de ses expérimentations et des différents volets de son programme de Territoire intelligent.

La donnée doit être fiable et de qualité

Les données sont saisies par les agents sur leurs outils. Elles sont parfois renseignées par les usagers eux-mêmes sur les sites web et les applications mises à disposition par la collectivité. Les données viennent des partenaires ou des délégataires de la collectivité. Les données doivent être complètes et cohérentes entre elles pour produire des enseignements utiles. Elles doivent faire l'objet de vérifications et de contrôles réguliers.



■ ■ **La donnée doit être accessible**

Connaître les données dont dispose la collectivité et celles qu'elle aurait besoin d'acquérir est un point de départ essentiel. Ces données doivent pouvoir être consultées et utilisées de manière unifiée et sécurisée, en prenant appui sur des standards nationaux ou internationaux, sans induire de la complexité ou de la lourdeur dans les activités des agents. Il en est de même pour les partenaires, via notamment le portail de données ouvertes de la collectivité.

■ ■ **La donnée doit être sobre**

Les projets numériques ont une empreinte environnementale importante. La sobriété numérique qui consiste à adapter les moyens mis en œuvre aux finalités du projet, s'applique aussi aux données. Ces bonnes pratiques portent sur le volume des données collectées, leur durée de conservation ou encore l'intensité du traitement des données (qui consomme plus ou moins d'énergie). Elles garantissent un projet responsable mais aussi économe et pérenne. Angers Loire Métropole s'engage à une maîtrise des volumes de données de façon durable et responsable en privilégiant la qualité à la quantité des données produites.

La collectivité traduira ces engagements par des principes clefs qui constituent le socle de sa doctrine.

4.2. Des règles du jeu bien définies et transparentes

L'utilisation des données par la collectivité doit respecter des principes forts et transparents. À Angers, à la suite notamment du travail de concertation engagé avec le conseil local du numérique, plusieurs principes ont été arrêtés.

Le respect du cadre réglementaire

La collectivité est responsable de la conformité réglementaire de la gestion de ses données, qu'elle les gère en propre ou que sa gestion soit confiée à une délégation ou un prestataire via une concession ou un marché public. La collectivité s'engage à ce que les réglementations, avec en premier lieu les obligations issues de

l'application du RGPD soient rigoureusement appliquées et contrôlées. Le respect de ce cadre réglementaire s'impose pour le fonctionnement quotidien des services.

Le droit de la donnée territoriale reste un droit récent. Si des textes encadrent l'utilisation des données, peu de jurisprudence l'accompagne. La collectivité souhaite conforter et préciser le respect de ces principes juridiques à travers de nouveaux mécanismes comme le recours à des « clauses data » dans les contrats publics.

La collectivité anticipe également les nouveaux règlements européens en matière de gouvernance de données (*Data Governance Act*), de gestion des

données des capteurs (*Data Act*) et d'intelligence artificielle (*IA Act*).

La transparence

L'ouverture des données publiques, l'open data, contribue à la transparence des politiques publiques mises en œuvre par la collectivité.

Dès 2013, cinq ans avant l'application de la loi pour une République numérique, la collectivité a fait le choix d'ouvrir un portail open data qui compte environ 150 jeux de données et 15 000 visiteurs uniques par trimestre.

Les jeux de données les plus téléchargés portent des données temps réel dans le domaine de la mobilité : la disponibilité dans les parkings à Angers et les horaires des prochains passages aux arrêts du réseau bus-tram Irigo. Avec près de 21 millions de téléchargements, ce jeu de données fait partie des jeux de données les plus téléchargés en France.

Fort de ces acquis, la collectivité souhaite aujourd'hui amplifier la démarche d'open data et y associer les communes. Elle s'engage à ce que les données du programme de Territoire intelligent éligibles à l'ouverture puissent être publiées sur la plateforme open data. Elle s'engage à publier une cartographie des capteurs dans l'espace public, décrivant leur finalité.

Pour des données d'intérêt territorial

La collectivité partage des données avec ses partenaires. Elle a d'abord mis à disposition les « métadonnées » de ses données géographiques dans le cadre de la directive européenne dite « Inspire » puis a ensuite ouvert,

en open data, ses données publiques. Des échanges de données spécifiques se font au cas par cas via des conventions qui précisent le cadre d'utilisation des données. La collectivité est aujourd'hui convaincue de l'intérêt d'un partage et d'une mise en commun accrue de ses données avec celles de ses écosystèmes locaux. La donnée territoriale devient ainsi un bien commun au service de projets d'intérêt général pour le territoire.

Il s'agit pour les partenaires de la collectivité (sociétés publiques locales et délégataires) mais aussi d'autres acteurs du territoire (start-up, entreprises, établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche) de rapprocher des données pour développer leurs activités. Données publiques (soumises ou non à obligation d'open data) et données privées d'intérêt territorial sont utilisées dans le plus strict respect de la protection de la vie privée, de la protection du secret des affaires et de la protection de la propriété intellectuelle. C'est le principe d'altruisme de données qu'établit le règlement européen du *Data Governance Act* transposé en loi française fin 2023. Il va proposer de nouveaux mécanismes pour favoriser de nouveaux usages tout en garantissant la protection des données et de leur propriété.

Angers Loire Métropole souhaite mener des initiatives nouvelles afin d'amplifier la dynamique de partage de données au niveau territorial. Elle souhaite développer le cadre de confiance favorisant une meilleure connaissance des données du territoire et un partage des données entre acteurs publics et privés au service de cas d'usages territoriaux.

Elle va poursuivre et amplifier sa démarche avec la Région Pays de la Loire, dans une logique collaborative et de mutualisation.

La souveraineté locale sur les données

La collectivité veille à ce que l'intérêt de la collectivité soit garanti dans la mise en place et l'utilisation de solutions de gestion des données. Elle affirme sa souveraineté en garantissant la maîtrise de ses données et des outils utilisés pour leur gestion. La collectivité veille à ce que ses prestataires (éditeurs de logiciels, prestataires de services ou délégataires de service public par exemple) ne s'approprient pas les données publiques à travers des formats informatiques ou des plateformes « fermées » dont ils seraient seuls propriétaires.

En matière d'hébergement des données, elle agit en conformité avec les récentes évolutions de réglementations afin de garantir la protection des données des habitants, y compris hors de l'Union européenne.

L'interopérabilité des données

Les données peuvent provenir de sources multiples. Pour pouvoir « faire parler » ces données et les croiser avec d'autres, elles doivent être cohérentes entre elles, répondre à des règles communes et respecter un format, partagé et connu de tous, qui permettra ce dialogue. La collectivité porte une attention forte à l'interopérabilité de ses données et de celles produites par ses partenaires du territoire. Elle encourage le recours à des standards de référence, nationaux ou internationaux.

L'expérimentation de nouveaux usages (prototypes et innovation)

La mise en œuvre d'une expérimentation peut parfois se faire de manière rapide et simplifiée, sans toujours réaliser les travaux préparatoires propres à un projet plus conséquent. Les expérimentations doivent donc être encadrées pour protéger les propriétaires des données et anticiper ainsi les conditions d'un déploiement réussi. Le sujet de l'anonymisation des données par exemple est fondamental. Ainsi, il est souvent facile d'anonymiser un échantillon pour un prototype mais beaucoup plus compliqué d'anonymiser massivement les données des usagers d'un service public de façon totalement sécurisée et irréversible dans le cadre d'un processus opérationnel de pilotage.

La collectivité mettra en œuvre des méthodologies d'expérimentation qui viseront à protéger tous les types de données (publiques, privées, personnelles).

Un recours encadré à l'intelligence artificielle

Les technologies d'intelligence artificielle font débat: elles fascinent autant qu'elles inquiètent. Dans le domaine public, elles offrent des possibilités nouvelles: elles permettent de modéliser de façon prédictive des flux de circulation, d'optimiser des consommations, de réduire des coûts de gestion ou encore de détecter très rapidement des dysfonctionnements (un accident, une fuite d'eau, une panne d'éclairage...).

Pour autant, ces usages soulèvent de nombreuses questions. Le fonctionnement des intelligences artificielles

les plus avancées est complexe et difficilement explicable. Dès lors, la collectivité s'engage à conserver la connaissance et la maîtrise de décisions qui seraient prises avec l'aide d'une intelligence artificielle, la transparence de l'action publique vis-à-vis des citoyens si elle a recours à ces outils, et les conséquences sur la qualité de l'accueil des usagers notamment.

La collectivité fait de la maîtrise des technologies utilisées au service de la mise en œuvre des politiques publiques une priorité forte. Elle souhaite donc créer un cadre pour une utilisation positive et en confiance de l'IA. Des expérimentations seront conduites. Et comme l'intelligence artificielle « consomme » beaucoup de données, les engagements pris dans cette stratégie de la donnée seront applicables aux usages ayant recours à l'IA.

Une utilisation raisonnée et sobre des données

Le volume croissant de données collectées ou produites pourrait inciter à stocker des quantités massives de données dans l'hypothèse où celles-ci seraient un jour utilisées. L'archivage des données publiques pose également la question des supports de stockage, pérennes et peu consommateurs en eau, électricité ou terres rares.

L'impact environnemental du stockage et des traitements de données est une préoccupation forte pour la collectivité qui fait de la réduction de l'empreinte carbone de ses activités un objectif majeur de sa politique de transition écologique. La collectivité souhaite faire preuve de

discernement quant à la nécessité de stocker, au-delà des prescriptions réglementaires, de vastes quantités de données, y compris en cas de recours à l'intelligence artificielle.

De manière pragmatique et ciblée, la collectivité souhaite mettre l'accent sur la qualité des données qu'elle gère plutôt que sur leur quantité afin de maximiser leur utilité tout en conservant la maîtrise de leur gestion et des coûts associés. Elle cherche également à optimiser les flux de données (entre services en interne et avec les acteurs externes) et éviter les données stockées en doublons.

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie numérique responsable, la collectivité engagera une réflexion qu'elle traduira en actions concrètes quant à la manière de garantir la sobriété de ses pratiques en matière de données. Elle prendra appui sur des cadres et outils de référence pour les collectivités territoriales comme le référentiel Green Data produit par OpenDataFrance. Elle mènera une analyse de l'impact environnemental de ses pratiques en matière de data et de traitements algorithmiques.

La lutte contre la fracture numérique

Le sujet de la donnée peut parfois apparaître abstrait ou technique. Il fait pourtant partie du quotidien des agents publics mais aussi des citoyens.

La Ville d'Angers met en œuvre une ambition forte en matière de relation numérique à l'Angevin via une stratégie votée en novembre 2020 qui prend appui sur quatre points cardinaux : connectée, personnalisée, inclusive et participative. Elle est

L'avis du conseil local du numérique sur la gestion des données

Dans le cadre de la concertation préparatoire à l'élaboration de cette stratégie de la donnée, le conseil local du numérique, instance participative de 40 Angevins, a émis une série de recommandations. Elles portent sur les usages de la donnée par la collectivité, sur la protection de la donnée, la transparence des données, le numérique responsable et l'inclusion numérique.

Le conseil local du numérique souhaite notamment que les citoyens soient bien informés des utilisations des données dans leur quotidien. Plus largement, il souhaite que le public soit informé des actions menées par la collectivité en matière de collecte et d'utilisation des données. Des informations sont aussi attendues sur les méthodes et les moyens mis en œuvre pour protéger les données des habitants.



Le conseil local du numérique lors d'ateliers en groupe de travail à l'hôtel de ville.

© Albert de Bper

Le conseil alerte aussi sur le risque que certains usages de la donnée peuvent être contreproductifs et générer eux-mêmes de nouveaux problèmes, notamment d'exclusion numérique.

L'ensemble des recommandations du conseil local a été pris en compte pour produire cette stratégie et des engagements d'information sont également pris avec notamment la production d'un rapport annuel sur l'utilisation des données.

connectée, car des points d'accès connectés aux services publics sont accessibles aux Angevins, là où ils se trouvent. Elle est personnalisée en mettant à la disposition des Angevins une diversité d'outils et de services adaptés à leurs usages. À ce titre, elle crée un baromètre numérique des quartiers d'Angers pour mesurer les fragilités numériques et lutter efficacement contre l'illectronisme des Angevins. Elle est inclusive en simplifiant le langage, l'accès et l'utilisation des outils et en offrant un accompagnement numérique renforcé à tous ceux qui en ont besoin. Enfin, elle est participative et considère les Angevins comme des acteurs de l'amélioration des services. Dans ce cadre, elle a installé un conseil local du numérique, composé de quarante Angevins et de deux représentants élus de la Ville d'Angers. Il s'agit d'une instance consultative et d'échange, dont la finalité est de contribuer à nourrir la politique numérique impulsée par la Ville. Cette instance est force de proposition pour compléter l'offre de service locale de solutions numériques.

En 2023, le conseil local du numérique a fait du sujet de la data une de ses préoccupations majeures et a produit une série de recommandations à destination de la collectivité. Demain, il sera amené à poursuivre le dialogue citoyen sur les sujets éthiques liés à la donnée.

Un accompagnement au changement pour la collectivité

Les agents de la collectivité sont au contact des usagers et des citoyens. Ils sont également producteurs de données. Pour autant, tous ne se sont pas encore appropriés les outils

numériques, d'autres en sont sans doute encore éloignés. Les nouvelles pratiques liées à la gestion des données tout comme l'évolution des outils nécessite une formation continue des agents, y compris pour les plus experts, et un accompagnement au changement dans la durée.

La cybersécurité

La collectivité a été victime en 2021 d'une attaque informatique très sévère, impactant sur la durée le fonctionnement des services de la collectivité. Si cela n'a pas été le cas à Angers, la publication illicite de données piratées, notamment des données personnelles, est devenue une pratique courante. La politique de sécurité de ses systèmes d'information de la collectivité prendra appui sur une connaissance poussée des données pour adapter au plus juste les mesures de sécurité à appliquer et à contrôler.

La sécurité des données, de flux d'échanges et des espaces de stockage fait l'objet d'une attention particulière de la part de la collectivité. Elle devra s'appuyer sur une connaissance poussée des types de données afin d'identifier les risques et d'y associer des règles de protection. Enfin, elle s'appuie sur des actions de sensibilisation et de formation et un rappel des bonnes pratiques élémentaires.

La collectivité fait de la cybersécurité de ses systèmes une priorité forte pour un déploiement en confiance de sa démarche de Territoire intelligent et d'un usage accru de ses données au service de ses politiques publiques.

5 La data et les acteurs du territoire



5.1. Pour et avec tous les citoyens

La collectivité est consciente des préoccupations des citoyens légitimement inquiets de l'utilisation de leurs données personnelles. Des projets peuvent impacter le quotidien des habitants et inciter à des changements comportementaux en matière

de mobilité, de gestion de l'énergie, de l'eau ou des déchets par exemple. La collectivité est attentive à la bonne information des citoyens concernant la collecte et le traitement de leurs données.



Des citoyens contribuent à la connaissance du territoire

Des actions ponctuelles impliquent le citoyen pour une meilleure connaissance des données du territoire. Ainsi en est-il de l'inventaire participatif des arbres remarquables. Cette opération permet à chacun d'identifier des arbres et envoyer photos et informations via une page web afin d'enrichir la base de données de la communauté urbaine.

5.2. Pour et avec les communes

Les communes produisent et utilisent des données pour les compétences qui leur sont propres (la relation aux usagers, le social, la culture, l'éducation, les bâtiments, le stationnement, la sécurité ou les espaces verts par exemple). Elles sont propriétaires de ces données et garantes de leur bonne gestion, de leur sécurité et de la protection des données personnelles.

Angers Loire Métropole a formalisé un cadre de collaboration avec les communes pour faciliter les échanges de données géographiques entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI). Ce cadre porte sur les compétences

gérées à l'échelle métropolitaine mais aussi sur des données communales comme la base adresse locale ou les plans topographiques. Les données géographiques, gérées par les communes, alimentent notamment la base Plan corps de rue simplifiée (PCRS) qui est gérée par le syndicat intercommunal d'énergie de Maine-et-Loire (SIEML) ou encore le jumeau numérique du territoire, géré par Angers Loire Métropole.

Le programme Territoire intelligent se déploie dans les communes sur le champ de compétences communautaires. Les infrastructures et les services du Territoire intelligent



généreront des données. Les données pourront être disponibles afin de faciliter l'aide à la décision des communes. La collectivité souhaite pouvoir accompagner les communes qui le

souhaiteront dans une démarche d'ouverture de leurs données. Des actions seront proposées afin de structurer cette collaboration à l'échelle d'Angers Loire Métropole.

5.3. Pour et avec les partenaires

Quelques organisations travaillent en forte proximité avec Angers Loire Métropole. Il s'agit de l'agence d'urbanisme AURA, des sociétés publiques locales ALDEV pour le développement économique, l'aménageur ALTER, ALTEC « Destination Angers » en charge du tourisme et la gestion des événements, ALREST « Papillotes et compagnies » pour la restauration collective et des bailleurs Angers Loire Habitat et SOCLOVA.

D'autres organismes sont chargés de la mise en œuvre de politiques publiques en délégation de service comme RATPDev pour la mobilité.

Angers Technopole accompagne le développement des innovations. Le SIEML réalise et exploite les réseaux d'énergie. Toutes produisent et utilisent de la donnée publique.

La collectivité souhaite instaurer des échanges réguliers et systématiques avec ses proches partenaires afin d'engager une réflexion commune et proposer des actions mutualisées en matière de gestion des données.

5.4. Pour et avec les entreprises

Les acteurs publics produisent et détiennent de nombreuses données qui peuvent être utiles aux entreprises pour créer des services numériques innovants (hors données personnelles des habitants). Depuis 2013, Angers Loire Métropole propose un accès à certaines de ces données grâce à l'open data. Les données ainsi libérées peuvent être librement utilisées par des acteurs économiques au service du développement de leurs activités.

Les entreprises du territoire possèdent aussi des données, de nature privée, qui peuvent revêtir un caractère d'intérêt général car elles

contribuent à une meilleure connaissance du territoire.

Le partage de données publiques et privées s'inscrit dans les principes amenés par le *Data Governance Act* européen. Angers Loire Métropole souhaite favoriser le partage de données publiques - privées en renforçant le cadre de confiance qui permettra la réutilisation de ces données, dans le respect de la protection des données personnelles et du secret des affaires.

5.5. Pour et avec les autres acteurs du territoire

D'autres acteurs sur le territoire de la métropole produisent également des données: les établissements d'enseignement et de recherche, les associations...

Ces acteurs utilisent les données produites par la collectivité. Certaines sont disponibles en open data. D'autres sont partagées de manière bilatérale ou multipartite. À l'inverse, la collectivité est aussi intéressée par les données produites par les acteurs de la métropole. Elles contribuent à une meilleure connaissance du territoire et de ses comportements: flux de déplacements, consommations énergétiques ou encore à emploi.

La collectivité partage des données avec la Direction générale des Finances publiques, le centre hospitalier universitaire (CHU) ou la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire. L'analyse des besoins sociaux ou des études menées par le CCAS sur la monoparentalité ou les besoins des seniors s'appuient sur des données collectées auprès d'acteurs du territoire de la CAF, de la CPAM ou l'AURA entre autres. La collectivité collabore

aussi spécifiquement avec les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche notamment dans le cadre d'Angers Loire Campus.

Ainsi, de nombreuses données, produites ou détenues par des acteurs privés, revêtent un intérêt général pour le territoire métropolitain.

Angers Loire Métropole souhaite poser un cadre de dialogue et de collaboration avec les acteurs du territoire afin d'amplifier le partage des données.

La donnée au service de la gestion « résiliente et durable » des territoires

Angers Loire Métropole participe à un projet européen Interreg aux côtés du Laboratoire angevin de recherche en ingénierie des systèmes de l'Université d'Angers. Ce projet permettra l'élaboration d'outils d'aide à la gestion « résiliente et durable » de territoires vis-à-vis des risques d'événements extrêmes (feux, inondations) et à processus lent (dégradation de ponts en béton, par exemple). Les données disponibles permettront de construire des outils de diagnostic et de pronostic dans un contexte de changement climatique. Le projet développera des approches de traitement, d'augmentation de données par des techniques d'intelligence artificielle.

5.6. En lien avec les services de l'État, de la Région et du Département

La politique de la donnée d'Angers Loire Métropole s'inscrit dans un contexte où les acteurs supra-territoriaux structurent et développent leurs approches dans ce domaine. La politique nationale de la donnée posée dans la circulaire du 27 avril 2022 et la publication des feuilles de route ministérielles de la donnée se décline au niveau territorial à travers l'action des Secrétariats généraux pour les affaires régionales. Le syndicat mixte Gigalis développe une offre de services en lien avec la donnée. Le département de Maine-et-Loire porte la gestion des archives départementales.

La Région Pays de la Loire mène une politique structurante en matière d'open data, avec une gouvernance régionale et la mise à disposition d'un portail de publication de données. La collectivité souhaite s'inscrire dans ce dispositif mutualisé. Dans le cadre du Territoire intelligent, la modélisation en 3D du territoire se fait grâce à des prises de vue aérienne. Les données seront reversées à Géopal, plateforme mutualisée régionale de l'information géographique pour les acteurs publics des Pays de la Loire.

5.7. En lien avec les réseaux nationaux et européens

Le sujet de la donnée, encore nouveau, se structure sous l'effet d'initiatives publiques menées au niveau national ou européen.

Ces initiatives ont pour ambition le partage de bonnes pratiques, de ressources, de retours d'expérience et la formalisation de normes, standards et modèles de référence. Ainsi en est-il d'OpenDataFrance pour l'ouverture des données publiques. La collectivité travaille avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) à la constitution d'un « géocommun », une ressource produite de manière collective, ouverte et partagée, sur les tronçons de voie. Il consolidera les bases de l'IGN et celle de la collectivité afin de ne disposer que d'une seule base de données référentielles sur le territoire, facilitant le travail des partenaires et prestataires

qui utilisent ces informations. Les données seront plus facilement mises à jour.

Au niveau européen, Angers Loire Métropole fait partie du réseau européen *Eurocities* qui prend position sur les réglementations européennes en lien avec la donnée et l'intelligence artificielle. La collectivité est attentive aux travaux menés par l'*Open and Agile Smart Cities* (OASC), un réseau de villes qui œuvre en faveur de l'interopérabilité des smart cities au niveau européen. Angers fait également partie des 100 villes retenues à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt lié à la mission « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 » (*100 climate neutral and smart cities by 2030*).

6 La collectivité exemplaire



6.1. Une organisation data au service de la gestion des données

Pour une gestion efficace et sobre de la donnée au service des priorités du territoire.

La gestion de la donnée concerne l'ensemble des politiques publiques et des métiers. La gestion de la donnée est l'affaire tous : elle s'organise dans l'ensemble des services de la collectivité. Comme il existe une fonction ressources humaines ou une fonction finance, il existe une fonction data. L'animation de la fonction data garantit une gestion de la donnée conforme aux engagements stratégiques et à la doctrine de la collectivité.

Les données circulent dans un parcours qui va de leur collecte à leur suppression. Au quotidien, les agents interagissent avec les données de la collectivité. Les uns les produisent ou les saisissent. D'autres contribuent à leur circulation, leur stockage. Certains sont spécifiquement en charge de

leur suppression ou de leur archivage. Une démarche articulée sur le « cycle de vie » de la donnée va permettre de poser les rôles et responsabilités de chacun. Elle permettra ainsi à l'ensemble de la collectivité de partager une vision commune de la donnée, en tant qu'actif qu'il s'agit de protéger et valoriser.

Un plan de développement des compétences et d'accompagnement des changements portant sur l'ensemble des métiers sera construit et déployé auprès des directions à destination des agents, managers et directeurs. Il permettra la montée en compétences de la collectivité sur les nouveaux usages de la donnée, l'open data, le droit de la donnée, la commande publique ainsi que sur des expertises spécialisées en matière de traitements de la donnée et valorisation de la donnée et sur le volet technique.

6.2. La mise en œuvre de la stratégie de la donnée

La démarche conduite a également permis d'identifier une cinquantaine d'actions devant encore être précisées et positionnées dans le temps pour accompagner la mise en œuvre la stratégie de la donnée. Ces actions seront déclinées par grandes thématiques :

- Exploiter et valoriser la donnée,
- Garantir une approche éthique, transparente et sobre de la donnée,
- Renforcer la maîtrise de la donnée (process et outils),
- Amplifier la place de la donnée sur le territoire,



- Renforcer la fonction data en interne,
- Diffuser la culture de la donnée,
- Mettre en œuvre et piloter la stratégie de la donnée.

Ces actions vont faire l'objet d'un travail complémentaire sur le 1^{er} semestre 2024 dans la continuité de l'élaboration de la présente stratégie et du cadre de mise en œuvre de la stratégie, document complémentaire élaboré au titre de la démarche visant à accompagner sa déclinaison opérationnelle.

L'animation et l'évaluation de la stratégie

Chaque année, la stratégie fera l'objet d'un bilan qui informera de l'avancement du déploiement du plan d'action et évaluera ses résultats. Ce bilan donnera lieu à une présentation aux représentants du conseil local du numérique et du conseil de développement et sera rendu public sur le site de la collectivité.



Conclusion

Ce document pose une ambition, celle qu'a la collectivité de protéger ses données, de maîtriser leur gestion et d'exploiter leur potentiel. Il donne une vision stratégique en matière de gestion de la donnée au sein de la collectivité, au service du territoire et de ses habitants et en collaboration avec les acteurs angevins. Il donne des éléments de doctrine et des points de repère très concrets qui guideront la mise en œuvre de la feuille de route de la collectivité. Il est aujourd'hui le cadre de référence en matière de données pour le service public d'Angers Loire Métropole.





STRATÉGIE DE LA **DONNÉE** D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

2023



angers loire
métropole

communauté urbaine